|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/39/INF/2 Rev. |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 5 mars 2019 |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente‑neuvième session**

**Genève, 18 – 22 mars 2019**

Résumé succinct des documents

*Document établi par le Secrétariat*

## I. Documents de travail pour la trente‑neuvième session

1. On trouvera ci‑après un résumé succinct des documents établis pour la trente‑neuvième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité” ou “IGC”) au 5 mars 2019. Chacun de ces documents, ainsi que tout document supplémentaire, sera publié dès sa finalisation sur la page : <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=50411>.

### WIPO/GRTKF/IC/39/1 Prov.2 : Projet d’ordre du jour de la trente‑neuvième session

1. Ce document, qui contient les points dont le comité devrait traiter, est soumis au comité pour adoption.

### WIPO/GRTKF/IC/39/2 : Accréditation de certaines organisations

1. Ce document indique le nom et les coordonnées de la personne à contacter, ainsi que les buts et objectifs de l’organisation ayant demandé au comité à être accréditée en qualité d’observatrice ad hoc aux sessions en cours et futures.

### WIPO/GRTKF/IC/39/3 : Participation des communautés autochtones et locales : Fonds de contributions volontaires

1. En 2005, l’Assemblée générale de l’OMPI a créé un “Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées”. Cette décision a été prise sur la base du document WO/GA/32/6, modifié ultérieurement par l’Assemblée générale de l’OMPI en septembre 2010, qui précise les objectifs et le fonctionnement du fonds. Ce document porte sur la constitution du conseil consultatif dudit fonds et fournit des renseignements sur la collecte de fonds lancée par le Secrétariat. La note d’information demandée contenant des précisions sur les contributions reçues et les bénéficiaires fait l’objet du document WIPO/GRTKF/IC/39/INF/4 diffusé parallèlement.

### WIPO/GRTKF/IC/39/4 : La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles

1. À sa trente‑huitième session, l’IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/38/4, un nouveau texte intitulé “La protection des savoirs traditionnels : projets d’articles Rev.2” et a décidé que le texte, tel qu’il se présentait à la clôture du point de l’ordre du jour le 14 décembre 2018, serait transmis à la trente‑neuvième session de l’IGC, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2018‑2019 et au programme de travail pour 2018, qui figurent dans le document WO/GA/49/21. Le document WIPO/GRTKF/IC/39/4 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

### WIPO/GRTKF/IC/39/5 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles

1. À sa trente‑huitième session, l’IGC a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/38/5, un nouveau texte intitulé “La protection des expressions culturelles traditionnelles : projets d’articles Rev.2” et a décidé que ce texte, tel qu’il se présentait à la clôture du point de l’ordre du jour le 14 décembre 2018, serait transmis à la trente‑neuvième session de l’IGC, conformément au mandat du comité pour l’exercice biennal 2018‑2019 et au programme de travail pour 2018, qui figurent dans le document WO/GA/49/21. Le document WIPO/GRTKF/IC/39/5 a été établi pour la présente session conformément à cette décision.

### WIPO/GRTKF/IC/39/6 : La protection des savoirs traditionnels : projet actualisé d’analyse des lacunes

1. À sa douzième session, tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l’IGC a décidé que le Secrétariat de l’OMPI, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour la treizième session de l’IGC, un projet d’analyse des lacunes en matière de protection des savoirs traditionnels. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat de “mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/37/6 a été établi pour la trente‑septième session du comité. Le même document a été rediffusé pour la trente‑huitième session et est diffusé de nouveau sous la cote WIPO/GRTKF/IC/39/6 pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/7 : La protection des expressions culturelles traditionnelles : projet actualisé d’analyse des lacunes

1. À sa douzième session, tenue à Genève du 25 au 29 février 2008, l’IGC a décidé que le Secrétariat de l’OMPI, en tenant compte des travaux préalables du comité, élaborerait, comme document de travail pour la treizième session de l’IGC, un projet d’analyse des lacunes en matière de protection des expressions culturelles traditionnelles. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a demandé au Secrétariat de “mettre à jour les analyses des lacunes réalisées en 2008 concernant les systèmes de protection en vigueur dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/37/7 a été établi pour la trente‑septième session du comité. Le même document a été rediffusé pour la trente‑huitième session et est diffusé de nouveau sous la cote WIPO/GRTKF/IC/39/7 pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/8 : Rapport sur la compilation de données relatives aux bases de données sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat d’“établir un ou plusieurs rapports faisant la synthèse et actualisant les études, propositions et autres documents en rapport avec les outils et activités sur les bases de données, ainsi que sur les régimes de divulgation existants concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, en vue de recenser les lacunes éventuelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/5 a été établi pour la trente‑cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/5, WIPO/GRTKF/IC/37/8 Rev. et WIPO/GRTKF/IC/38/8, assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente‑sixième, trente‑septième et trente‑huitième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/39/8.

### WIPO/GRTKF/IC/39/9 : Rapport sur la compilation de données relatives aux régimes de divulgation concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. En 2017, l’Assemblée générale de l’OMPI a prié le Secrétariat d’“établir un ou plusieurs rapports faisant la synthèse et actualisant les études, propositions et autres documents en rapport avec les outils et activités sur les bases de données, ainsi que sur les régimes de divulgation existants concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, en vue de recenser les lacunes éventuelles”. Conformément à cette décision, le document WIPO/GRTKF/IC/35/6 a été établi pour la trente‑cinquième session du comité et les documents WIPO/GRTKF/IC/36/6, WIPO/GRTKF/IC/37/9 et WIPO/GRTKF/IC/38/9, assortis de quelques mises à jour, ont été établis pour les trente‑sixième, trente‑septième et trente‑huitième sessions du comité. Le même document, assorti de quelques mises à jour, est rediffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/39/9.

### WIPO/GRTKF/IC/39/10 : Incidence économique des retards de traitement et de l’incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États‑Unis d’Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation

1. À la trente‑sixième session de l’IGC, tenue en juin 2018, la délégation des États‑Unis d’Amérique a présenté le document “Incidence économique des retards de traitement et de l’incertitude concernant les droits de brevet : préoccupations des États‑Unis d’Amérique face aux propositions relatives à de nouvelles exigences de divulgation”. Cette communication figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/36/10. Ce document a été soumis une nouvelle fois à la trente‑septième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/15. La délégation a présenté une nouvelle fois le document actualisé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/15 pour la trente‑huitième session. La délégation a présenté de nouveau ce document en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/11 : Trouver des exemples de savoirs traditionnels pour favoriser le débat sur les objets qui devraient bénéficier d’une protection et ceux qu’il n’est pas prévu de protéger

1. À la trente‑deuxième session de l’IGC, tenue en novembre 2016, un document visant à trouver des exemples de savoirs traditionnels pour favoriser le débat sur les objets qui devraient bénéficier d’une protection et ceux qu’il n’est pas prévu de protéger a été présenté par la délégation des États‑Unis d’Amérique. Cette communication figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/32/10. Ce document a été soumis une nouvelle fois à la trente‑quatrième session du comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/34/13. La délégation a présenté une nouvelle fois le document actualisé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/14 pour la trente‑huitième session. La délégation a présenté de nouveau ce document en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/12 : Proposition pour une étude du Secrétariat de l’OMPI sur les systèmes *sui generis* de protection des savoirs traditionnels existant dans les États membres de l’OMPI

1. À la trente‑septième session de l’IGC, tenue en août 2018, les délégations des États‑Unis d’Amérique et du Japon ont diffusé une proposition pour une étude du Secrétariat de l’OMPI sur les systèmes *sui generis* de protection des savoirs traditionnels existant dans les États membres de l’OMPI. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/37/16. Les délégations ont présenté une nouvelle fois la proposition actualisée sous la cote WIPO/GRTKF/IC/38/13 pour la trente‑huitième session. Elles ont présenté de nouveau ce document en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/13 : Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels qui y sont associés

1. À la vingtième session de l’IGC, tenue en février 2012, les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée ont diffusé une “Recommandation commune concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques”. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/20/9 Rev. Ce document a été soumis une nouvelle fois aux vingt‑troisième, vingt‑quatrième, vingt‑sixième, vingt‑septième, vingt‑huitième, vingt‑neuvième, trentième, trente et unième, trente‑deuxième, trente‑quatrième, trente‑cinquième, trente‑sixième, trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/24/5, WIPO/GRTKF/IC/26/5, WIPO/GRTKF/IC/27/6, WIPO/GRTKF/IC/28/7, WIPO/GRTKF/IC/29/5, WIPO/GRTKF/IC/30/6, WIPO/GRTKF/IC/31/5, WIPO/GRTKF/IC/32/6, WIPO/GRTKF/IC/34/9, WIPO/GRTKF/IC/35/7, WIPO/GRTKF/IC/36/7, WIPO/GRTKF/IC/37/12 et WIPO/GRTKF/IC/38/10 respectivement. Les coauteurs ont présenté de nouveau cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/14 : Recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés

1. À la vingt‑troisième session de l’IGC, tenue en février 2013, une recommandation commune concernant l’utilisation de bases de données pour la protection défensive des ressources génétiques et des savoirs traditionnels qui y sont associés a été soumise par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/7. Cette recommandation commune a été soumise une nouvelle fois par ses coauteurs aux vingt‑quatrième, vingt‑sixième, vingt‑septième, vingt‑huitième, vingt‑neuvième, trentième, trente et unième, trente‑deuxième, trente‑quatrième, trente‑cinquième, trente‑sixième, trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC, et diffusé sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/24/7, WIPO/GRTKF/IC/26/6, WIPO/GRTKF/IC/27/7, WIPO/GRTKF/IC/28/8, WIPO/GRTKF/IC/29/6, WIPO/GRTKF/IC/30/7, WIPO/GRTKF/IC/31/6, WIPO/GRTKF/IC/32/7, WIPO/GRTKF/IC/34/10, WIPO/GRTKF/IC/35/8, WIPO/GRTKF/IC/36/8, WIPO/GRTKF/IC/37/13 et WIPO/GRTKF/IC/38/11 respectivement. Les coauteurs ont présenté de nouveau cette recommandation commune en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/15 : Proposition de mandat pour l’étude du Secrétariat de l’OMPI sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages

1. À la vingt‑troisième session de l’IGC, tenue en février 2013, une proposition de mandat pour une étude sur les mesures visant à éviter la délivrance de brevets indus et sur le respect des systèmes existants d’accès et de partage des avantages a été soumise par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, du Japon et de la République de Corée. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/23/6. Ce document a été à soumis une nouvelle fois à la vingt‑quatrième session de l’IGC, sous la cote WIPO/GRTKF/IC/24/6 Rev., par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée, puis aux vingt‑sixième, vingt‑septième, vingt‑huitième, vingt‑neuvième, trentième, trente et unième, trente‑deuxième, trente‑quatrième, trente‑cinquième, trente‑sixième, trente‑septième et trente‑huitième sessions de l’IGC par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Norvège et de la République de Corée, sous les cotes WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9, WIPO/GRTKF/IC/37/14 et WIPO/GRTKF/IC/38/12 respectivement. Les coauteurs des documents WIPO/GRTKF/IC/26/7, WIPO/GRTKF/IC/27/8, WIPO/GRTKF/IC/28/9, WIPO/GRTKF/IC/29/7, WIPO/GRTKF/IC/30/8, WIPO/GRTKF/IC/31/7, WIPO/GRTKF/IC/32/8, WIPO/GRTKF/IC/34/11, WIPO/GRTKF/IC/35/9, WIPO/GRTKF/IC/36/9, WIPO/GRTKF/IC/37/14 et WIPO/GRTKF/IC/38/12 ont soumis une nouvelle fois cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/39/16 : Proposition de mandat pour une étude sur les savoirs traditionnels

1. Avant la trente et unième session de l’IGC, tenue en septembre 2016, la Délégation permanente de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a soumis, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, une proposition intitulée “Proposition de mandat pour une étude”. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/31/9. La délégation a présenté de nouveau cette proposition avec une modification en tant que document de travail sous la cote WIPO/GRTKF/IC/32/9 pour la trente‑deuxième session et l’a soumis une nouvelle fois avec une modification en tant que document de travail sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/10 pour la trente‑septième session. La Commission européenne, agissant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

### WIPO/GRTKF/IC/37/11 : Proposition de l’Union européenne pour une étude sur les expressions culturelles traditionnelles

1. À la trente‑troisième session de l’IGC tenue en mars 2017, la Délégation permanente de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a demandé, au nom de l’Union européenne et de ses États membres, à soumettre une proposition intitulée “Proposition de l’Union européenne pour une étude” en tant que document de travail à la trente‑troisième session de l’IGC. Cette proposition figure dans le document WIPO/GRTKF/IC/33/6. La délégation a soumis cette proposition une nouvelle fois avec une modification en tant que document de travail sous la cote WIPO/GRTKF/IC/37/11 pour la trente‑septième session. La Commission européenne, agissant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a présenté de nouveau cette proposition en tant que document de travail pour la présente session.

## II. Documents d’information pour la trente‑neuvième session

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/1 Prov. : Liste des participants

1. Une liste provisoire des participants sera distribuée à la trente‑neuvième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/2 Rev. : Résumé succinct des documents

1. Le présent document a été établi pour servir de guide dans la documentation du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/3 Rev. : Projet de programme pour la trente‑neuvième session

1. Conformément à la demande du comité à sa dixième session, ce document contient une proposition de programme et définit le temps qui pourrait être alloué à chaque point de l’ordre du jour. Ce projet de programme n’est présenté qu’à titre indicatif : l’organisation effective du travail du comité sera décidée par le président et par les membres conformément au règlement intérieur.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/4 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d’information sur les contributions financières et les demandes d’assistance financière

1. Ce document contient les informations à communiquer au comité en ce qui concerne le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées. Les règles sont énoncées dans l’annexe du document WO/GA/32/6, tel qu’il a été approuvé par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa trente‑deuxième session, puis modifié ultérieurement par l’Assemblée générale en septembre 2010. Plus précisément, il contient des informations sur les contributions versées ou promises et sur l’assistance effectivement fournie aux représentants des communautés autochtones et locales accréditées.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/5 : Note d’information à l’intention du groupe d’experts des communautés autochtones et locales

1. Comme suite à une décision prise par le comité à sa septième session, chaque session suivante du comité a débuté par une réunion présidée par un membre d’une communauté autochtone. Le groupe d’experts s’est réuni au début des 31 sessions précédentes du comité. À chacune de ces réunions, des représentants de communautés autochtones et locales ont présenté des exposés sur un thème particulier lié aux négociations au sein du comité. Ces exposés sont disponibles sur le site de l’OMPI, à l’adresse <https://www.wipo.int/tk/fr/igc/panels.html> et sont également accessibles par l’intermédiaire du Portail sur les questions autochtones sur le site Web de l’OMPI. Ce document indique les modalités pratiques qu’il est proposé de mettre en œuvre pour la réunion du groupe d’experts à la trente‑neuvième session du comité.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/6 : Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : décisions prises par le Directeur général conformément aux recommandations adoptées par le Conseil consultatif

1. Ce document informera le comité des décisions en matière de financement que le Directeur général prendra conformément à la recommandation qui sera adoptée en marge de la trente‑neuvième session du comité par le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées.

### WIPO/GRTKF/IC/39/INF/7 : Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles

1. À sa dix‑neuvième session, “le comité a invité le Secrétariat à mettre à jour les glossaires disponibles dans les documents WIPO/GRTKF/IC/19/INF/7 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux expressions culturelles traditionnelles”), WIPO/GRTKF/IC/19/INF/8 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels”) et WIPO/GRTKF/IC/19/INF/9 (intitulé “Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques”), à les regrouper dans un seul document et à publier ce glossaire unifié sous la forme d’un document d’information à la prochaine session du comité”. Ce document est diffusé sous sa forme actuelle de glossaire unifié pour la présente session.

[Fin du document]